

Buzançais, le 22 janvier 2026

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du conseil Municipal qui aura lieu le 29 janvier 2026 à 19h00, salle des Mariages de la Mairie de Buzançais

Régis BLANCHET



***Conseil municipal du 29 janvier 2026***

### **AFFAIRES FINANCIÈRES**

**POINT N°1** – Rapport d'orientations budgétaires 2026

**POINT N°2** – Ouverture de crédits d'investissement 2026

**POINT N°3** – Demande de subventions

**POINT N°4** – Création de tarifs

**POINT N°5** – Mise en place d'une indemnité pour les opérations de mise sous pli du matériel électoral

### **ENFANCE -JEUNESSE**

**POINT N°6** – Convention avec la commune de Saint Lactencin pour la fourniture des repas scolaires

### **HABITAT**

**POINT N°7** - Prime à l'accession dans le cadre de l'OPAH de renouvellement urbain

### **AFFAIRES FONCIÈRES**

**POINT N°8** – Location des immeubles 2 et 26 rue Grande

**POINT N°9** – Acquisition des parcelles AS 488, 489 et 485

### **RESSOURCES HUMAINES**

**POINT N°10** – Modification du tableau des effectifs

*Information au conseil municipal*

\* Relevé des décisions prises en vertu de la délégation du conseil au Maire

## Conseil municipal du 29 janvier 2026

### Note de synthèse

### AFFAIRES FINANCIÈRES

#### POINT N° 1 - Rapport d'orientations budgétaires 2026 (annexe 1 )

Depuis la loi du 16 juillet 2015 portant Nouvelle organisation du territoire de la République (loi NOTRe), un décret précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires (ROB) sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires (DOB), en application de l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 (articles L.2312-1, D.2312-3 et D.5211.18 du Code général des collectivités territoriales).

Ainsi, le Maire de Buzançais présente au Conseil municipal de Buzançais, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette. Il comprend la présentation rétrospective des finances et des ressources humaines de la Commune de Buzançais pour l'année 2025, l'analyse prospective pour l'année 2026.

Le ROB porte sur le budget principal.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) éclaire les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

**La commission des finances a examiné le rapport d'orientations budgétaires 2026.**

#### POINT N° 2 - Ouverture de crédits d'investissement 2026

La continuité des travaux de la Ville de Buzançais impose la réalisation d'opérations d'investissement avant le vote du budget primitif 2026. Pour cela, deux méthodes comptables sont cumulées :

- Concernant les opérations engagées sur le budget 2025, la Commune peut reporter les crédits prévus et non dépensés sur l'exercice comptable suivant. Cette technique sera utilisée pour les opérations en cours qui ne seront pas terminées au 31 décembre 2025.
- Concernant des opérations courantes ou les dépenses systématiques (type emprunt), le code général des collectivités territoriales autorise les communes à régler des factures d'investissement avant le vote budgétaire, dans la limite du quart des crédits prévus sur chaque chapitre budgétaire du budget précédent.

Le Conseil municipal autorise annuellement ce mécanisme. Il est sollicité pour voter l'ouverture des crédits d'investissement sur 2026, dans la limite du quart des sommes inscrites aux chapitres d'investissement en 2025, sur le budget principal et les budgets annexes de la régie des eaux et de l'assainissement.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

### **POINT N°3 - Demande de subventions**

La Ville de Buzançais doit réaliser une étude diagnostique du fonctionnement de son système d'assainissement, afin de produire son schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Cette étude permettra :

\*d'améliorer la connaissance du patrimoine par la mise à jour des plans des réseaux et la réalisation d'un état des lieux complet des ouvrages et du service d'assainissement,

\*d'établir un diagnostic du fonctionnement des réseaux eaux usées et de la station de traitement, afin d'en recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu,

de prévoir l'évolution des structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de la commune,

\*d'élaborer un programme chiffré de travaux à réaliser sur les réseaux existants. L'objectif est en particulier de limiter les intrusions d'eaux parasites dans les réseaux ainsi que les déversements au milieu naturel et/ou d'en réduire les impacts.

\*de programmer les éventuels besoins en renouvellement des ouvrages de traitement,

\*d'aboutir au schéma directeur d'assainissement, visant à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs (modifié par arrêté du 31/07/2020), et à contribuer aux objectifs SDAGE Loire Bretagne.

L'étude vise également à initier ou compléter le dispositif d'autosurveillance et de diagnostic permanent du système d'assainissement ainsi que sa gestion patrimoniale.

L'étude doit être réalisée avec le souci :

\*de fournir aux décideurs l'information la plus large possible, afin qu'elle puisse être prise en compte en cohérence avec le développement de la collectivité,

\*de donner une vision précise de l'ensemble des équipements et de les intégrer dans l'outil informatique,

\*de proposer à la collectivité les principes de l'organisation et de l'amélioration du service d'assainissement,

\*de rendre cohérent cette organisation et les améliorations proposées avec la politique d'aménagement de l'ensemble des réseaux et de la voirie du territoire considéré par l'étude.

Cette opération dont le montant s'élève à 258 732 € peut bénéficier de financements du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le Conseil municipal est sollicité pour formuler les demandes de subventions suivantes :

-auprès du Conseil Départemental à hauteur de 63 003 €

-auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 126 006 €

Le plan de financement de cette opération est établi comme suit :

Dépenses TTC en €		Montants subventionnables en €		Taux de l'aide en %	Recettes en €
Prestation de réalisation de l'étude	258 732 €	Conseil départemental	210 010 €	30 %	63 003 €
		Agence de l'eau Loire Bretagne	252 012 €	50 %	126 006 €
		Autofinancement			69 723 €
<b>Total</b>	<b>258 732 €</b>	<b>Total</b>			<b>258 732 €</b>

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

#### POINT N° 4 - Création de tarifs

La ville de Buzançais doit procéder à la création des tarifs suivants :

- Loyer de l'immeuble situé 26 rue Grande : 500 € TTC/mois
- Loyer de l'immeuble situé 2, rue Grande : 200 € HT/mois
- Location du dojo : 5 € TTC/heure

-Repas pour les scolaires des communes du territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne : 5,10 €/repas

Le Conseil municipal est sollicité pour approuver ces tarifs.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ces dossiers.

#### POINT N° 5 - Mise en place d'une indemnité pour les opérations de mise sous pli du matériel électoral

Dans le cadre de la préparation des élections municipales, la Ville de Buzançais a sollicité les agents communaux pour participer aux opérations de mise sous pli du matériel électoral (professions de foi, bulletins de vote, enveloppes...) le samedi 7 mars 8h - 12h et 13h - 19h.

La rémunération des agents interviendra sous forme d'indemnité à hauteur de 100 € par personne pour la journée. Les services de Préfecture verse une indemnité à la Ville de Buzançais à hauteur de 0,30 € par électeur (3 410 électeurs au 20 01 2026 soit 1 023 €).

Le Conseil municipal est sollicité pour approuver la mise en place de cette indemnité.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

## ENFANCE - JEUNESSE

### POINT N°6 - Convention avec la commune de Saint Lactencin pour la fourniture des repas scolaires (annexe 2)

La Ville de Buzançais est sollicitée par la commune de Saint Lactencin pour assurer la préparation et la fourniture des repas à destination des enfants rattachés au RPI de la commune de Saint Lactencin.

Afin de définir les obligations de chacun, il convient d'établir une convention de partenariat entre les parties.

Le Conseil municipal est sollicité pour approuver la convention à intervenir entre les villes de Buzançais et Saint Lactencin pour la préparation et la fourniture des repas à destination des enfants rattachés au RPI de la commune de Saint Lactencin.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

## HABITAT

### POINT N°7 - Prime à l'accession dans le cadre de l'OPAH de renouvellement urbain

La convention d'OPAH de renouvellement urbain signée le 31 mai 2018 prévoit l'octroi par la Ville de Buzançais d'une prime de 3 000 € pour toute acquisition dans le périmètre de revitalisation urbain. Le règlement d'application a été approuvé par les délibérations du 12 juin 2019 et du 17 février 2020.

Une demande a été déposée dans le cadre de ce dispositif par Monsieur FOUCRET Jean-Pierre et Madame BEAUGÉ Muguette domiciliés 9 Les Loges 36500 ARGY, pour l'acquisition d'une maison située 5 rue Faubourg de Pied Sec à Buzançais pour en faire leur résidence principale.

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser l'octroi d'une prime de 3 000 € au bénéfice de Monsieur FOUCRET Jean-Pierre et Madame BEAUGÉ Muguette, pour l'acquisition d'une maison située 5 rue Faubourg de Pied Sec à Buzançais pour en faire sa résidence principale.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

## AFFAIRES FONCIÈRES

### POINT N°8 - Location des immeubles 2 et 26 rue Grande

Afin de pérenniser l'activité de Madame DEVOGE, actuellement locataire de l'immeuble 2, rue Grande sous forme de « boutique à l'essai », la Ville de Buzançais souhaite procéder à la rédaction d'un bail commercial.

Par ailleurs, la boucherie située 26 rue Grande, sera prochainement rénovée et reprise par l'entreprise Chez Enora Saveurs et Traditions qui perpétuera l'activité boucherie, charcuterie, traiteur.

Le Conseil municipal est sollicité pour approuver la mise en place de baux commerciaux pour ces deux immeubles.

**La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.**

#### **POINT N°9 - Acquisition des parcelles AS 488, 489 et 485 (annexe 3)**

Madame Danielle PINAULT, domiciliée 2-14 rue Porte Neuve à Châteauroux est propriétaire des parcelles AS 488, 489 et 485 situées sur le domaine public (trottoir) Chemin de Vilaines.

Afin de procéder à la régularisation de cette situation, la Ville de Buzançais a sollicité l'acquisition de ces parcelles auprès de Madame Danielle PINAULT. :

Le conseil municipal est sollicité pour approuver l'acquisition des parcelles suivantes au prix de 20 € le m<sup>2</sup> soit 1 800 € :

Parcelle AS 485 : 20 m<sup>2</sup>

Parcelle AS 488 : 53 m<sup>2</sup>

Parcelle AS 489 : 17 m<sup>2</sup>

**La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.**

#### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **POINT N°10 - Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil municipal doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Aussi, le tableau des effectifs doit être modifié :

Le Conseil municipal est sollicité pour :

- Approuver, au 1<sup>er</sup> février, la transformation d'un poste à temps non complet (30h) d'adjoint d'animation en un poste à temps non complet (33h) d'adjoint d'animation.
- Approuver, au 1<sup>er</sup> février, la transformation d'un poste à temps non complet (30h) d'adjoint d'animation en un poste à temps non complet (32h30) d'adjoint d'animation
- Approuver, au 1<sup>er</sup> février, la transformation d'un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe en un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

- Approuver, au 1<sup>er</sup> février, la création de deux cadres d'emplois adjoints techniques à temps complet pour le remplacement d'agent en retraite et détachement de longue durée
- Approuver, au 1<sup>er</sup> mars, la transformation d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (32h) à un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (32h)
- Approuver, au 1<sup>er</sup> mars, la transformation d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet en un emploi d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- Approuver, au 1<sup>er</sup> avril, la transformation d'un emploi d'Éducateur de Jeunes Enfants en un poste dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (29h30) suite à la radiation des cadres d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles.

**La Commission des finances a donné un avis favorable sur ces dossiers.**

*Information au conseil municipal*

\* Relevé des décisions prises en vertu de la délégation du conseil au Maire

6/11/2025	Fongibilité des crédits - M57 - Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre  virement de crédits suivants afin de faire face à une dépense spécifique à l'article 20422 : Budget      Section      Imputation      Montant 800      Investissement      21321      -20 000 800      Investissement      20422      +20 000  virement de crédits suivants afin de faire face à une dépense spécifique à l'article 2313 de l'opération 505, Budget      Section      Imputation      Opération      Montant 800      Investissement      2313      409      - 18 720 800      Investissement      2313      505      + 18 720

## Conseil municipal du 29 janvier 2026

### Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026

Depuis la loi du 16 juillet 2015 portant Nouvelle organisation du territoire de la République (loi NOTRe), un décret précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires (ROB) sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires (DOB), en application de l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 (articles L.2312-1, D.2312-3 et D.5211.18 du Code général des collectivités territoriales).

Ainsi, le Maire de Buzançais présente au Conseil municipal de Buzançais, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette. Il comprend la présentation rétrospective des finances et des ressources humaines de la Commune de Buzançais pour l'année 2025, l'analyse prospective pour l'année 2026.

Le ROB porte sur le budget principal.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) éclaire les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

### 1. Le contexte financier national

À l'aube de l'exercice budgétaire 2026, le contexte économique et financier en France et en Europe reste marqué par une croissance modérée, des contraintes budgétaires persistantes et des défis structurels qui influencent l'élaboration des politiques publiques locales.

#### 1.1. Une croissance économique ralentie

L'activité économique française devrait croître à un rythme modéré, avec une expansion du produit intérieur brut (PIB) d'environ 0,9 % en 2026, portée principalement par la demande intérieure, tandis que l'investissement et les échanges internationaux restent plus frêles face à l'incertitude globale.

#### 1.2. Inflation persistante mais modérée

L'inflation, après avoir notablement ralenti les années précédentes, est prévue autour de 1,3 % en 2026, reflétant l'ajustement des prix de l'énergie et des denrées alimentaires dans un environnement de faible pression inflationniste.

#### 1.3. Déficit public et dette élevée

La France doit faire face à des déficits budgétaires significatifs et à un niveau élevé de dette publique. Le déficit public demeure supérieur à 4 % du PIB, malgré des efforts de redressement budgétaire, et la dette publique devrait continuer à s'établir au-dessus de 115 % du PIB. Ce contexte contraint pèse sur la capacité de l'État à accompagner

durablement les collectivités territoriales, tout en exigeant une gestion rigoureuse des ressources et des dépenses locales.

## 1.4. Un environnement international incertain

L'économie mondiale montre des signes de ralentissement, avec des perspectives de croissance faible. Les tensions commerciales et les incertitudes géopolitiques influencent les taux d'intérêt et les conditions de financement, ce qui se répercute sur le coût de la dette pour les acteurs publics et privés.

### Conclusion

Dans ce contexte, les finances locales doivent s'adapter à la fois à un environnement budgétaire contraint et à des besoins croissants en matière de services publics. La maîtrise des dépenses, l'optimisation des recettes et une planification budgétaire prudente deviennent des impératifs pour assurer la soutenabilité financière de la collectivité, tout en poursuivant les objectifs de développement territorial et d'attractivité.

L'analyse du budget principal comprend :

- La section de fonctionnement 2025
- L'état de la dette
- La section d'investissement 2025
- L'analyse prospective 2026

## 2. La section de fonctionnement 2025

L'analyse de la section de fonctionnement porte sur :

- Les dépenses de fonctionnement
- Les recettes de fonctionnement

### 2.1. Les dépenses de fonctionnement 2025

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les dépenses à caractère général
- Les dépenses de personnel

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Dépenses en €	Évolution en %
2020	5 082 073,88	-
2021	5 341 004,15	+ 5 %
2022	5 450 797,14	+ 2 %
2023	6 061 200,44	+ 11 %
2024	6 299 763,05	+ 4 %
2025	5 812 386,68	-7,7 %

Tableau des dépenses de fonctionnement 2020-2025

L'augmentation des dépenses de fonctionnement réduit la capacité d'autofinancement de la Ville de Buzançais et limite les investissements car le virement de l'exécdent de la section de fonctionnement s'effectue vers la section d'investissement.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Dépenses à caractère général en €	Évolution en %
2020	1 169 749,18	-
2021	1 573 508,77	+ 34 %
2022	1 381 520,84	- 12 %
2023	1 788 846,53	+ 29 %
2024	1 643 474,85	- 8 %
2025	1 541 177,60	-6 %

Tableau des dépenses à caractère général 2020-2025

De 2024 à 2025, les charges à caractère général sont passées de 1 643 474,85 € à 1 541 177,60 €, soit une baisse de 6 %. Cette diminution s'explique en partie par une maîtrise et une rationalisation de l'ensemble des dépenses.

**Budget principal 2025 - Section de fonctionnement**

Années	Dépenses d'énergie-électricité en €	Évolution en %
2020	271 404,36	-
2021	297 983,10	+ 9 %
2022	332 647,00	+ 10 %
2023	574 834,34	+ 72 %
2024	490 512,91	- 17 %
2025	352 128,41	-39 %

**Tableau des dépenses d'énergie-électricité 2020-2025**

De 2024 à 2025 les dépenses d'énergie et d'électricité de la Ville de Buzançais ont diminué de 39 %.

**Budget principal 2025 - Section de fonctionnement**

Années	Consommation en KWh	Montant TTC en €
2022	1 566 813	330 452,00
2023	1 307 834	496 096,16
2024	1 281 235	405 848,33
2025	1 076 636	316 740,14

**Tableau de la consommation énergétique 2022-2025**

La consommation des 109 sites alimentés de la Ville de Buzançais a de nouveau baissé en 2025. Le montant des dépenses énergétiques a également baissé pour passer de 405 848,33 € en 2024 à 316 740,14 €, soit une diminution de 21,96 %. Cette baisse est principalement due aux travaux d'éclairage publics, à ce jour 95 % du réseau d'éclairage public du territoire est équipé en LED.

**Budget principal 2025 - Section de fonctionnement**

Années	Dépenses de combustibles en €	Évolution en %
2020	6 640,74	-
2021	17 221,45	+ 159 %
2022	23 868,71	+ 38 %
2023	19 305,60	- 19 %
2024	20 324,63	+ 5 %
2025	22 338,33	+ 9 %

**Tableau des dépenses de combustibles 2020-2025**

Après une très forte hausse, entre 2020 et 2021, qui s'explique par la crise liée à la pandémie de Covid en 2020, avec moins de bâtiments chauffés, les dépenses liées aux combustibles redeviennent stables entre 2022 et 2025.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Dépenses de carburants en €	Évolution en %
2020	54 956,20	-
2021	60 636,31	+ 10 %
2022	84 291,01	+ 39 %
2023	91 412,35	+ 8 %
2024	58 773,44	- 36 %
2025	50 748,16	-15 %

Tableau des dépenses de carburants 2020-2025

Après une hausse, entre 2020 et 2023, les dépenses liées aux carburants enregistrent une baisse de 15 % entre 2024 et 2025.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Dépenses d'alimentation en €	Évolution en %
2020	144 334,41	-
2021	164 698,95	+ 14 %
2022	207 391,03	+ 25 %
2023	215 285,75	+ 3,8 %
2024	152 018,07	- 29 %
2025	101 753,93	-33 %

Tableau des dépenses d'alimentation 2020-2025

Après une forte hausse, entre 2021 et 2023, due à une augmentation des prix des produits alimentaires, les dépenses relatives à ce poste enregistrent une diminution de 33 % en 2025, qui s'explique par des commandes effectuées au plus juste en terme de quantité, une augmentation des plats « fait maison » et une consommation de produits de saison issus du circuit court.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Dépenses de prestations de services en €	Évolution en %
2020	87 767,25	-
2021	87 441,29	- 0,3 %
2022	98 566,41	+ 12 %
2023	139 381,60	+ 41 %
2024	119 787,69	- 14 %
2025	133 039,38	+11 %

Tableau des dépenses de prestations de service 2020-2025

Les prestations de services ont fortement augmenté, entre 2022 et 2023, en raison de l'inflation. Elles enregistrent de nouveau une hausse en 2025.

<b>Budget principal 2025 - Section de fonctionnement</b>		
<b>Années</b>	<b>Dépenses d'entretien et réparation des bâtiments publics en €</b>	<b>Évolution en %</b>
<b>2020</b>	<b>55 098,11</b>	-
<b>2021</b>	<b>60 305,79</b>	+ 9 %
<b>2022</b>	<b>65 139,95</b>	+ 8 %
<b>2023</b>	<b>78 414,35</b>	+ 20 %
<b>2024</b>	<b>111 672,91</b>	+ 42 %
<b>2025</b>	<b>134 105,67</b>	+20 %

Tableau des dépenses d'entretien et réparation des bâtiments publics 2020-2025

Les hausses, enregistrées depuis 2021, s'expliquent par l'augmentation des coûts des matières premières et des fournitures et le caractère veillissant du patrimoine bâti de la collectivité.

<b>Budget principal 2025 - Section de fonctionnement</b>		
<b>Années</b>	<b>Dépenses d'études et recherches en €</b>	<b>Évolution en %</b>
<b>2020</b>	<b>2 619,60</b>	-
<b>2021</b>	<b>7 944,00</b>	+ 203 %
<b>2022</b>	<b>206,40</b>	-97 %
<b>2023</b>	<b>13 051,99</b>	+ 6 223 %
<b>2024</b>	<b>4 897,90</b>	-62 %
<b>2025</b>	<b>3 015,99</b>	-38 %

Tableau des dépenses d'études et recherches 2020-2025

Les dépenses d'études et de recherche représentent une part très faible des dépenses de fonctionnement. Après une augmentation de 6 223 % en 2023, due à un retard de paiement des prestations de SOLIHA qui accompagne la Ville de Buzançais sur l'opération de valorisation du patrimoine urbain (plusieurs prestations effectuées en 2022 ayant été réglées sur l'exercice comptable 2023). Depuis, les dépenses de ce poste reviennent à un niveau habituel pour la ville de Buzançais.

<b>Budget principal 2025 - Section de fonctionnement</b>			
<b>Années</b>	<b>Dépenses de personnels en €</b>	<b>Évolution en %</b>	<b>% des dépenses de fonctionnement dans budget général</b>
<b>2020</b>	<b>2 911 700,74</b>	-	57 %
<b>2021</b>	<b>2 983 091,75</b>	+ 2,4 %	55 %
<b>2022</b>	<b>3 161 415,44</b>	+ 6 %	57 %
<b>2023</b>	<b>3 492 355,28</b>	+ 10 %	57 %
<b>2024</b>	<b>3 532 034,10</b>	+ 1 %	56 %
<b>2025</b>	<b>3 320 993,06</b>	-5,9 %	57 %

**Tableau des dépenses de personnels 2020-2025**

L'objectif de la Ville de Buzançais est de maîtriser les dépenses de fonctionnement et plus particulièrement les dépenses de personnel. Cet objectif est atteint pour l'année 2025. Les dépenses de personnels représentent 61 % des dépenses totales de fonctionnement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Commune de Buzançais comprend (tous budgets confondus) 94 agents répartis, comme il suit :

- 76 agents titulaires-stagiaires (dont 7 en disponibilité)
- 18 agents contractuels (dont 2 apprentis)

Parmi les 94 agents en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Commune de Buzançais comprend 51 femmes et 43 hommes. Les agents appartiennent principalement à la filière technique (52 agents soit 55,32 %) puis la filière culturelle qui comprend notamment les professeurs de l'école de musique (15 agents soit 15,96 %) et la catégorie administrative (13 agents soit 13,83 %).

La Commune de Buzançais comprend, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, 82,81 équivalents temps plein (ETP), répartis comme il suit :

- 76 titulaires-stagiaires, représentant 74,5 ETP
- 16 contractuels, représentant 6,31 ETP
- 2 apprentis pour 2 ETP.

Ils se répartissent, selon les filières et les catégories, ainsi qu'il suit :

Filières	Catégorie			Total	%
	A	B	C		
Administrative	2	3	8	13	13,83 %
Animation	-	-	2	2	2,13 %
Technique	-	3	49	52	55,32 %
Police municipale	-	-	3	3	3,19 %

Sociale et Médico-sociale	2	3	2	7	7,45 %
Culturelle (y compris les enseignants de l'École de musique)	10	2	3	15	15,96 %
Apprentis				2	2,13 %
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>67</b>	<b>94</b>	<b>100 %</b>

Tableau des agents de la Ville de Buzançais

## 2.2. Les recettes de fonctionnement 2025

Les principales recettes de fonctionnement de la Commune de Buzançais sont :

- Les impôts et les taxes
- L'attribution de compensation (AC)
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- La dotation globale de fonctionnement (DGF)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)
- Les subventions de fonctionnement
- Les produits des services
- Les produits exceptionnels importants

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Recettes en €	Évolution en %
2020	5 548 171,91	-
2021	5 749 634,85	+ 3,6%
2022	5 748 581,43	- 0,01%
2023	6 352 720,40	+ 10,5%
2024	6 246 837,37	-1,6 %
2025	5 914 276,49	-5,3 %

Tableau des recettes de fonctionnement 2020-2025

Les recettes de fonctionnement sont stables depuis 2020.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Impôts et taxes en €	Évolution en %
2020	3 303 481,79	-
2021	3 344 847,24	+ 1,2%
2022	3 317 491,00	- 0,8%
2023	3 734 921,87	+ 12,5%
2024	3 523 161,29	- 5,6 %
2025	3 531 421,00	+0,23 %

Tableau des impôts et taxes 2020-2025

Les montants des impôts et des taxes sont stables depuis 2020.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	DGF - DSR et DNP en €	Évolution en %
2020	1 422 333,81	-
2021	1 366 876,87	- 3,8 %
2022	1 577 089,95	+ 15 %
2023	1 530 222,05	- 2,9 %
2024	1 009 758,00	- 34 %
2025	1 135 443,43	+12 %

Tableau de la DGF et de la DSR 2020-2025

Après une hausse de 15 % de la DGF, de la DSR et de la DNP en 2022, les différentes dotations de l'État sont en baisse depuis 2023.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	AC et FPIC en €	Évolution en %
2020	1 202 496,00	-
2021	1 208 102,00	+ 0,4%
2022	1 163 058,75	-3,7%
2023	1 355 578,25	+ 16,5%
2024	1 126 173,00	- 17 %
2025	1 130 756,00	+0,40 %

Tableau de l'attribution de compensation et du FPIC 2020-2025

Les attributions de compensation ont été fixées lors de l'élaboration du pacte financier pour les années 2022 à 2026. Le montant des attributions de compensation est stable depuis 2020.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Attributions et participations (CAF, remboursement de frais des élections)		
Années	Subventions de fonctionnement en €	Évolution en %
2020	212 021,00	-
2021	146 435,32	- 30%
2022	212 255,34	+ 45%
2023	163 487,66	- 22%
2024	163 133,99	- 0,02 %
2025	184 248,53	+12,9 %

Tableau des subventions de fonctionnement 2020-2025

Les montants des prestations reçues, entre 2023 et 2025 sont stables. La hausse enregistrée en 2025 s'explique par l'encaissement sur cette ligne des remboursements de notre compagnie d'assurance suite aux déclarations de nos sinistres.

<b>Budget principal 2025 - Section de fonctionnement (cantine, entrées piscine, multi accueil, concessions au cimetière...)</b>		
<b>Années</b>	<b>Produits des services en €</b>	<b>Évolution en %</b>
<b>2020</b>	<b>581 501,88</b>	-
<b>2021</b>	<b>636 031,90</b>	<b>+ 9,3%</b>
<b>2022</b>	<b>703 036,49</b>	<b>+ 10,5%</b>
<b>2023</b>	<b>616 999,98</b>	<b>- 12,2%</b>
<b>2024</b>	<b>576 099,30</b>	<b>- 6,6 %</b>
<b>2025</b>	<b>252 209,94</b>	<b>- 56 %</b>

Tableau des produits des services 2020-2025

Les recettes des produits diminuent depuis 2023. Cette baisse s'explique, en partie, par une diminution du nombre d'enfants dans les écoles et, par conséquent, du nombre d'enfants fréquentant le service de restauration scolaire.

<b>Années</b>	<b>École maternelle La Garenne</b>	<b>École élémentaire Raoul Janvoie</b>	<b>Groupe scolaire de l'Immaculée Conception</b>
<b>2020-2021</b>	<b>96</b>	<b>224</b>	<b>174</b>
<b>2021-2022</b>	<b>107</b>	<b>197</b>	<b>125</b>
<b>2022-2023</b>	<b>107</b>	<b>216</b>	<b>131</b>
<b>2023-2024</b>	<b>109</b>	<b>204</b>	<b>140</b>
<b>2024-2025</b>	<b>101</b>	<b>171</b>	<b>104</b>

Tableau du nombre des élèves élémentaires et maternelles 2020-2025

## Synthèse de la section de fonctionnement 2025

<b>Budget principal 2025 - Fonctionnement</b>	
<b>Fonctionnement</b>	<b>Montant total en €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>5 812 386,68</b>
<b>Recettes</b>	<b>5 914 276,49</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>101 889,81</b>
<b>Report N-1 (2024)</b>	<b>1 535 652,36</b>
<b>Résultat de clôture N</b>	<b>1 637 542,17</b>
<b>RAR Dépenses</b>	<b>77 283,98</b>
<b>RAR Recettes</b>	<b>0</b>
<b>Excédent de fonctionnement globalisé</b>	<b>1 560 258,19</b>

Tableau du budget principal 2025

Pour la section de fonctionnement, le résultat prévisionnel de l'exercice 2025 devrait être de 101 889,81 €. Le résultat prévisionnel de clôture, y compris le report de l'excédent de fonctionnement 2024, devrait être de 1 560 258,19 €.

### 3. La dette

Au 31 décembre 2025, la dette de la Commune de Buzançais, tous budgets confondus, est de 3 661 082,74 €.

10 emprunts sont en cours de remboursement (tous budgets confondus). 2 emprunts ont été soldés en 2024, 6 le seront en 2025, et 1 en 2026. En 2025, la charge annuelle de la dette était de 310 894,19 €, tous budgets confondus. Cet endettement se répartit comme suit :

Nature des budgets	Nombre d'emprunts	Capital restant dû en €	Montant des échéances annuelles en €
Principal	6	1 613 281,73	259 480,15
Régie de l'eau	3	1 930 610,22	38 956,16
Régie de l'assainissement	1	117 190,79	12 457,88
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>3 661 082,74</b>	<b>310 894,19</b>

Tableau de l'état de la dette

## 4. La section d'investissement 2025

L'analyse de la section d'investissement comprend :

- Les dépenses d'investissement
- Les recettes d'investissement
- Une conclusion

La principale dépense d'investissement du budget principal, en 2025, est la restructuration de l'éclairage public : 165 154,70 €.

Les principales recettes d'investissement du budget principal, en 2025, sont :

- L'affectation du résultat de fonctionnement : 285 856,61 €
- Les subventions (État, Région Centre-Val de Loire, Département de l'Indre) : 185 060,02 €
- Le FCTVA : 129 553,30 €
- Les amortissements : 379 490,73 €

### Synthèse de la section d'investissement 2025

Budget Principal 2025 - Investissement	
Investissement	Montant total en €
Dépenses	1 181 961,73
Recettes	780 073,53
Résultat de l'exercice	- 401 888,2
Report N-1 (2024)	- 559 606,14
Résultat de clôture	- 961 494,34
RAR Dépenses	204 387,55
RAR Recettes	0
Déficit d'investissement globalisé	- 1 165 881,89

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2025 de la section d'investissement devrait être de - 401 888,2 €.

Pour l'année 2025, le budget principal est en déséquilibre. L'excédent prévisionnel de fonctionnement reporté, estimé à 1 560 258,19 € permettra de couvrir le déficit prévisionnel d'investissement globalisé de - 1 165 881,89 € (394 376,3 €).

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Entre la Ville de Buzançais et la Ville de Saint Lactencin

*Pour la préparation et la fourniture des repas scolaires*

### Entre les soussignés :

**La Ville de Buzançais,**

représentée par Monsieur Régis BLANCHET en sa qualité de Maire  
 ayant son siège à 10, avenue de la République – 36500 BUZANCAIS  
 ci-après désignée « **la Commune de Buzançais** »,

ET

**La Ville de Saint Lactencin**

représentée par Monsieur Thierry LOGIE en sa qualité de Maire,  
 ayant son siège à 11 rue de la Mairie – 36500 SAINT LACTENCIN  
 ci-après désignée « **la Commune de Saint Lactencin** »,

**Il a été convenu ce qui suit :**

### Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités de préparation et de fourniture des repas scolaires par la Ville de Buzançais au profit des élèves de l'école de Saint Lactencin.

### Article 2 – Description du service

La Commune de Buzançais s'engage à :

- Préparer les repas dans sa cuisine centrale, conformément aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur (notamment HACCP),
- Fournir des repas complets, équilibrés et adaptés aux enfants (y compris PAI le cas échéant),
- Fournir les conteneurs et contenants nécessaires aux repas

### Article 3 – Quantité et fréquence

La Commune de Saint Lactencin transmettra chaque semaine, au plus tard le mercredi à 12h, le nombre de repas à prévoir pour la semaine suivante.

Le service sera assuré les jours de fonctionnement scolaire, hors périodes de vacances et jours fériés.

### Article 4 – Conditions financières

La Commune de Saint Lactencin s'engage à verser à la Commune de Buzançais la somme de 5,10 € TTC par repas fourni.

Une facturation mensuelle sera établie par la Commune de Buzançais, accompagnée du détail du nombre de repas livrés. Le règlement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

## **Article 5 – Retrait des repas**

Les repas seront retirés par la Ville de Saint Lactencin les jours de fonctionnement scolaire, hors périodes de vacances et jours fériés à 11h sur le site de la cuisine centrale, avenue du Général Leclerc à Buzançais.

## **Article 6 – Responsabilités**

La Commune de Buzançais est responsable de la qualité sanitaire des repas jusqu'à leur retrait. La Commune de Saint Lactencin est responsable de la bonne conservation et distribution des repas à compter de leur retrait.

## **Article 7 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de **1 an**, à compter du **5 janvier 2026**, renouvelable par tacite reconduction pour une période équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 3 mois.

## **Article 8 – Suivi et évaluation**

Les deux communes conviennent de se rencontrer au moins une fois par an afin de faire un point sur l'exécution de la convention et envisager, si nécessaire, des ajustements.

## **Article 9 – Résiliation**

En cas de manquement grave ou répété aux obligations prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties, après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 30 jours.

## **Fait à Buzançais, le XXXXX**

En deux exemplaires originaux.

### **Pour la Commune de Buzançais**

Monsieur Régis BLANCHET, Maire de Buzançais

### **Pour la Commune de Saint Lactencin**

Monsieur Thierry LOGIE, Maire de Saint Lactencin

## PLAN CADASTRAL

BUZANCAIS  
Section AS